ENTREPRISE		
Adresse :		
Tél. :	/ Mail :	
Cita internet		



INFORMATIONS CHANTIER	
Client	. Réf. devis
Adresse	
Date début travaux	Date fin travaux
INFORMATIONS INTERVENANTS	
Intervenant 1	. Intervenant 3
Intervenant 2	. Intervenant 4





SAVOIR

Cette fiche d'autocontrôle est destinée aux entreprises et artisans du bâtiment. Elle traite des points à vérifier par le professionnel lors de la mise en œuvre de l'ouvrage considéré pour en assurer une qualité optimale.

Les points d'autocontrôle de la présente fiche n'ont pas vocation à être exhaustifs. Ils relèvent soit de préconisations issues de documents de référence en vigueur, soit de recommandations associées à des bonnes pratiques. Les points d'autocontrôle faisant l'objet d'une nonconformité mineure ou majeure dans les fiches de contrôles des travaux RGE (dites « grilles d'audit RGE ») sont identifiés par un **RGE**. Néanmoins, la présente fiche n'a pas vocation à se substituer aux « grilles d'audit RGE ».

Les grilles RGE sont téléchargeables sur ce lien :

https://www.faire.gouv.fr/pro/rge





A VÉRIFIER AVANT TOUT LANCEMENT DE TRAVAUX

- L'ouvrage est accessible (en cas de coactivité)?
- Les équipements sont stockés conformément aux préconisations des fabricants ?

Les points d'autocontrôle de la présente fiche n'ont pas vocation à être exhaustifs.

ETAPE 1 CONCEPTION / DIMENSIONNEMENT

Lég	jende
~	Conforme
X I	Non conforme /Non vérifiable
Ø	Sans objet
	Points d'autocontrôle faisant l'objet d'une non-conformité dans les grilles d'audit RGF

. Existence d'une note de calcul des déperditions ? RGE	9. Présence d'une amenée d'air neuf sur l'extérieur ? RGE
2. L'hydro-accumulation est correctement di- mensionnée suivant la chaudière installée ? RGE	10. Section de l'amenée d'air neuf conforme ? RGE 🔲 🔲 🔲
3. Si réutilisation du conduit de fumée existant : le diagnostic de l'installation de fumisterie existante a été réalisé et la procédure validée ? RGE	11. Présence d'une évacuation d'air vicié placée en partie haute et débouchant sur l'extérieur (si local dépourvu d'ouvrant) ? RGE
4. Si conduit de fumée en boisseaux non tubé :	12. Conception du conduit de raccordement \square \square \square conforme ? RGE
les joints ne sont pas réalisés au plâtre et/ou les joints ne sont pas fissurés ? RGE	13. Distance du débouché vis-à-vis du faitage 🔲 🔲 🔲
5. La désignation du conduit de raccordement (existant ou neuf) est compatible avec les fumées de l'appareil de combustion? RGE	14. Existence d'une note de calcul permettant de valider le dimensionnement de l'installation de fumisterie ? RGE
6. La désignation du conduit de fumée (existant ou neuf) est compatible avec les fumées de l'appareil de combustion ? RGE	15. Aux vues des caractéristiques techniques de l'appareil et du dimensionnement de l'installation de fumisterie, l'installation d'un modé-
7. Si chaudière couplée avec un autre appareil sur un même conduit de fumée : les 2 appareils sont installés dans le même local ou dans deux locaux communiquant par un passage libre d'au moins 40 cm²? RGE	rateur de tirage est-elle souhaitée ? 16. Si mise en oeuvre des réseaux de chauffage : dimensionnement des réseaux, des émetteurs et des composants du réseau hydraulique conformes ? RGE
8. Si chaudière couplée avec un appareil gaz ou fioul sur un même conduit de fumée : présence d'un dispositif interdisant le fonctionnement simultané des deux appareils ? RGE	Comonnes : RGE
N° COMMENTAIRES (mentionner les points con	cernés)



Légende ✓ Conforme ✓ Non conforme/ Non vérifiable ✓ Sans objet	RGE Points d'autocontrôle faisant l'objet d'une non- conformité dans les grilles d'audit RGE
ETAPE 2 PRÉPARATION DE CHANTIER	
17. Si abandon d'un système de stockage (fioul): enlèvement ou neutralisation de la cuve? 18. Chaudière installée à l'emplacement prévu en fonction des paramètres d'intégration technique, acoustique et esthétique étudiés lors de a phase de conception? RGE	19. Dégagements autour de la chaudière ainsi que son support sont conformes à la notice du fabricant (attention aux matériaux combustibles environnants)? RGE 20. Si réutilisation d'un réseau hydraulique existant et si nécessaire : action curative et préventive (désembouage,etc.) pour le traitement de l'eau de chauffage ?
N° COMMENTAIRES (mentionner les points cond	ernés)
V	
Installation de la chaudière	28. Tension d'alimentation conforme à la
21. La prise d'air doit être dégagée, placée face aux vents dominants, protégée par une grille fa- cilement démontable, et son maillage doit être	plaque signalétique de l'appareil? 29. Partie sous tension inaccessible et protection contre les contacts directs bien en place?
supérieur à 3 mm ? 22. La distance de sécurité entre le conduit de 🔲 🔲 🔲	30. Présence d'une liaison équipotentielle ?
raccordement et les matériaux combustibles est conforme ? RGE 23. La distance de sécurité entre le conduit de la	31. Pour protéger la chaudière de toute surchauffe, une vanne thermostatique calibrée en moyenne à 95°C alimente l'échangeur de décharge thermique, situé en partie haute de la chaudière ? RGE
bustibles est conforme ? RGE 24. Le conduit de raccordement ne comporte	32. Présence d'une vanne à 3 voies anti-retour
pas de dispositif d'obturation sauf si la notice de l'appareil l'autorise (clé de tirage, etc.) ?	33. Présence d'une soupape de sécurité et ab-
25. Si chaudière raccordée par l'arrière : présence	sence d'organe de coupure entre le générateur et la soupape de sécurité ? RGE
cordement ? RGE 26. Si chaudière raccordée par le haut : présence	34. Raccordement conforme de la vidange de la soupape de sécurité au réseau d'évacuation d'eaux usées ?
d'un Té+ tampon sauf dans le cas où la récupé- ration des suies peut se faire depuis l'appareil ou la boite à suies ? RGE	35. Existence de la loi d'eau ?
27. Présence d'un interrupteur différentiel en 🔲 🔲 🔲 amont des circuits avec la section adaptée ?	36. Pose correcte des sondes de régulation ?



Conforme	Non vérifiable	ans objet	conformité dans les grilles d'audit RGE	-
		✓× Ø		✓× Ø
Mise en oeuvre	de la fumisterie e raccordement est rigide, c	lé- D D D	52. L'espace entre l'élement terminal (chapeau pare-pluie,dalle,etc.) et l'extrémité du conduit ou du tubage est suffisant?	
	omporte pas de jeu ?		> Dans le cas d'une réhabilitation par	
	nt des éléments de conduits o préconisations du fabrican		tubage53. La mise en oeuvre du tubage est conforme ?	
39. La somme to	otale des angles des coud onduit de raccordement n'e		54. Le tubage comporte une aération de l'espace annulaire (5 cm² en haut et 20 cm² en bas)? RGE	
cède pas 180°? R	iE		55. En présence d'un procédé d'isolation sup-	
40. Absence d'étra			plémentaire (billes isolantes,etc.), la mise en œuvre est réalisée selon l'avis technique du pro- cédé d'isolation?	
dement possède	zontale du conduit de racco une pente ascendante vers (minimum 3%)? RGE		Mise en oeuvre du ou des réseaux de chauffage	
	e la projection horizontale dement n'excède pas 3 m ? R		56. Isolant sur canalisations, y compris les raccords afin d'éviter les risques de brûlures ? RGE	
	d'un modérateur de tirage, d s le même pièce que l'appar ? PGE		57. L'installation est protégée par un vase d'expansion (fermé ou ouvert) ? RGE	
44. Dans le cas d le conduit de fum départ du conduir	'une variation de section av ée, celle-ci se fait au niveau t de fumée et de manière p avec angle maximal de 45°)	du ro-	58. Présence d'un dispositif de protection contre les retours d'eau de type CA (disconnecteur à zone de pression réduite contrôlable) avec un dispositif EA (clapet anti-pollution contrôlable) en complément, au niveau de l'arrivée d'eau de ville vers le réseau de chauffage ? RGE	
	fumée est accessible et ram er l'appareil ? RGE	10-	59. Présence d'équipements hydrauliques favorisant le bon fonctionnement ?	
	fumée détient une allure ve pas plus de 2 dévoiements? R		60. Mise en œuvre conforme du ballon d'hydroaccumulation ? RGE	
	nt des éléments de conduits o préconisations du fabrican		61. Présence de thermomètres de contrôle de charge sur le ballon ? RGE	
48. La ou les travesées de manière d	ersées de plancher sont réa conforme ? RGE	ali- 🔲 🔲	62. Présence d'un isolant autour du ballon et installé de manière correcte ? RGE	
habitable : il est co si la distance de sé	n conduit métallique en volur ffré (en matériau incombustik curité n'est pas assurée, ou n on) afin d'éviter tout déboit	ole on	63. Le ballon d'hydroaccumulation est placé en dérivation et le raccordement des canalisations au ballon est correctement réalisé en rapport avec les piquages disponibles ? RGE	
50. Si conduit de l	fumée avec départ au plafon		64. Présence d'un ensemble robinets et manomètres ?	
le pied du conduit de fumée débouche dans l'intégralité de sa section extérieure dans le local où se trouve l'appareil ? \mathbf{RGE}		65. Présence d'une vanne à 3 voies au niveau du départ chauffage ?		
superficielle exter n' excéde pas : - 50 °C dans les pa	ement normal, la températu ne du conduit de fumée se arties habitables ou occupée	ul	66. Si émetteurs radiateurs : présence d'un système limitant la température sur le réseau de distribution en aval du ballon hydroaccumulation (ex. robinet thermostatique) ? RGE	
- 80 °C dans les pa occupées. RGE	arties non habitables ou nor	l	suite page suivante	

Légende



Légende ✓ Conforme X Non conforme/ Non vérifiable ✓ Sans objet	RGE Points d'autocontrôle faisant l'objet d'une non conformité dans les grilles d'audit RGE	-
67. Si émetteurs radiateurs : présence de dispositif de réglage de débit (T de réglage)	68. Si émetteurs plancher chauffant : présence d'un dispositif de limitation de température indépendant de la régulation de la chaudière ? RGE	✓ X Ø
N° COMMENTAIRES (mentionner les points cond	ernés)	
ETAPE 4	NICE	
✓ 🗶 Ø 69. Réalisation d'un test d'étanchéité du 🔲 🔲 □ conduit de fumée avant raccordement d'un	75. Réglages et paramétrages de la régulation de l'appareil si présente ? RGE	✓ X Ø
69. Réalisation d'un test d'étanchéité du	75. Réglages et paramétrages de la régulation	
69. Réalisation d'un test d'étanchéité du	75. Réglages et paramétrages de la régulation de l'appareil si présente ? RGE76. Le taux de CO dans l'air ambiant est inférieur à 10 ppm pour ne pas représenter un	
69. Réalisation d'un test d'étanchéité du	 75. Réglages et paramétrages de la régulation de l'appareil si présente ? RGE 76. Le taux de CO dans l'air ambiant est inférieur à 10 ppm pour ne pas représenter un risque ? RGE 77. Le taux de CO dans l'air ambiant est inférieur à 50 ppm pour ne pas présenter un Dan- 	
69. Réalisation d'un test d'étanchéité du	 75. Réglages et paramétrages de la régulation de l'appareil si présente ? RGE 76. Le taux de CO dans l'air ambiant est inférieur à 10 ppm pour ne pas représenter un risque ? RGE 77. Le taux de CO dans l'air ambiant est inférieur à 50 ppm pour ne pas présenter un Danger Grave et Imminent ? RGE 78. Vérification des températures de départ et 	
69. Réalisation d'un test d'étanchéité du	 75. Réglages et paramétrages de la régulation de l'appareil si présente ? RGE 76. Le taux de CO dans l'air ambiant est inférieur à 10 ppm pour ne pas représenter un risque ? RGE 77. Le taux de CO dans l'air ambiant est inférieur à 50 ppm pour ne pas présenter un Danger Grave et Imminent ? RGE 78. Vérification des températures de départ et de retour selon émetteurs ? 79. Si plancher chauffant : Température de départ < 50°C et Température de surface plancher 	

... suite page suivante



Légende			
✓ Conforme X Non conforme/ Non vérifiable ✓ Sans Output Description ✓ Sans Output Description Outpu	objet	RGE Points d'autocontrôle faisant l'objet d'une non conformité dans les grilles d'audit RGE	_
82. Essais d'étanchéité et de pression des réseaux de chauffage réalisés ?	✓ X Ø	83. Purge, réglage et équilibrage du réseau hydraulique et fonctionnement du dispositif d'expansion conforme ?	✓ X Ø
N° COMMENTAIRES (mentionner les p	points conc	ernés)	
ETAPE 5 RÉCEPTION			
84. La documentation technique du système installé est remise en langue française?	✓ X Ø	88. Une explication du fonctionnement de l'installation doit être donnée au client.	✓ X Ø □ □ □
85. Présence en amont des circuits d'un interrupteur différentiel 30mA pour protéger l'installation ?		89. Les consignes d'entretien et de maintenance doivent être communiquées au client.	
86. Remise d'un rapport de mise en service ? 87. Les consignes d'usage doivent être communiquées au client : - une démonstration de l'allumage et du fonctionnement de l'appareil est réalisée - la nécessité d'utiliser le combustible approprié est explicitée : - > taille des bûches adaptée au foyer et taux d'humidité des bûches inférieur à 20% -> essence du combustible conforme (résineux, feuillus) - la nécessité d'une amenée d'air et de son entretien est expliquée (il ne faut pas y apporter des modifications et s'assurer que la grille est bien dégagée). - un éventuel changement de son système de ventilation peut entrainer une modification de l'installation.			
N° COMMENTAIRES (mentionner les p	points conc	ernés)	

